

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 24 janvier 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 20/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents : 9

Votants: 10

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile JOLY, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Émilie SACRISPEYRE par Sébastien RUSCH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Cécile JOLY

Objet: MISE EN PLACE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U) - DE_2023_006

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L211-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Sud Gironde approuvé en conseil communautaire le 20 décembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire que la commune puisse décider d'actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet la mise en oeuvre d'une politique locale,

Entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant l'intérêt pour la commune de disposer d'un Droit de Prémption Urbain(D.P.U),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur toutes les parcelles situées en zone U et AU.

DÉFINIT la nature des projets pour lesquels pourrait s'appliquer ce D.P.U :

- réalisation d'équipements collectifs à caractère éducatif, social, ou locatif en élaborant des démarches foncières,
- création de locaux techniques, administratifs et associatifs,
- mise en place d'équipements urbains tels parkings, espaces verts, aires de stockage.

PRÉCISE que route politique sera menée au regard de l'intérêt général de la collectivité. SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/02/2023 033-213303670-20230124-DE_2023_006-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/02/2023 033-213303670-20230124-DE 2023 006-DE